Image not found or type unknown

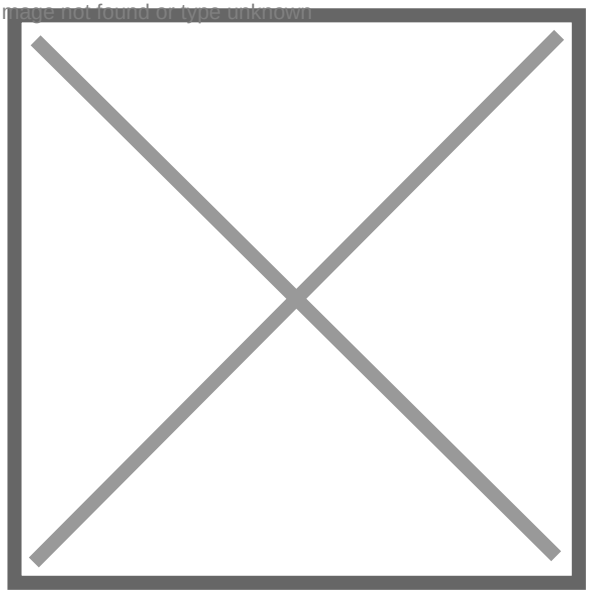

Demande de remboursement durant garantie

Par **christophe**, le **17/07/2010** à **16:07**

Bonjour,

j'ai contracté un service de réparation à une société parisienne de produits multimédia. Après la prestation effectuée, le produit en question est de nouveau tombé en panne une semaine plus tard. La garantie étant d'un mois, je les ai à nouveau contacté et réenvoyé le produit pour remboursement. Or on m'appelle plus tard pour m'indiquer qu'il ne font pas de remboursement avant le deuxième essai de réparation.
Ai-je le droit de demander le remboursement, car je sais très bien que la réparation a de très forte chance de ne pas être fiable, d'autant plus que leur garantie est trop courte?

Je vous remercie de bien vouloir me répondre.

Par **sosjuju**, le **17/07/2010** à **17:41**

bonjour,
pour éviter les complications je vous conseille d'attendre la deuxième réparation.
cela peut vous faire durer votre problème ou le réparer. mais leurs conditions ne sont pas des plus contraignantes.
vous pouvez en insistant aimablement réussir à obtenir le remboursement mais sachez que dans ce genre de litige une bonne discussion respectueuse amène plus de résultat qu'un entêtement.
bon courage.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés